

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

BOUDINOT Laurent, «Deux nouveaux apiers enclos dans les Maures», *Freinet-Pays des Maures*, n° 11, 2014/2015, p. 54-68.



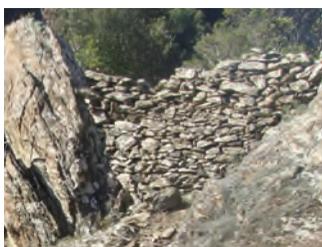
L'ancienne et la nouvelle
église de La Garde-Freinet



Des convalescents dans le
Var durant la Grande Guerre



Etude d'une aire à blé
avant sa destruction



Découverte d'apiers enclos
dans les Maures



Un hôtel à Saint-Tropez
dans les années 30

Freinet

Pays des Maures



Conservatoire du Patrimoine du Freinet
■ n°11 ■ 2014-2015

Sommaire

L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet Elisabeth SAUZE	3
Les Varois durant la Grande Guerre : l'œuvre d'Assistance aux Convalescents Militaires (ACM) Albert GIRAUD	31
L'aire de dépiquage des Moulins (La Garde-Freinet, Var) Marianne TOUMA (coll. B. SENDRA et R. KER)	39
Deux nouveaux apiers enclos dans les Maures Laurent BOUDINOT	55
Le <i>Latitude 43</i> Eric VIEUX	69



Carte 1.
Localisation des
trois ruchers.

Deux nouveaux apiers enclos dans les Maures

Freinet,
pays des Maures
■ n° 11, 2014-
2015,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Un article paru dans la revue *Freinet-Pays des Maures*¹ a montré l'importance de l'apiculture dans la commune rurale de La Garde-Freinet à l'époque moderne. Son développement a commencé dès la fin du xvi^e siècle et s'est poursuivi jusqu'au xviii^e siècle, période de déclin de l'activité.

Un des aspects de l'étude s'est intéressé au rucher (*apier*, en provençal), c'est-à-dire à l'espace choisi et aménagé pour y placer les ruches en liège - les *bruscs* - et conduire l'élevage de cheptels parfois importants (pouvant dépasser les 200 ruches). Outre la densité des ruchers (plus de 100 ruchers répertoriés sur toute la période), la documentation a permis d'apporter certains éclaircissements sur les points suivants :

- La répartition géographique des ruchers au sein du terroir de la communauté est apparue très homogène, plutôt éloignée des habitations, des bastides et autres bâtiments agricoles.
- Il est ressorti une grande permanence des ruchers dans le territoire. Il s'agit de réalisations qui s'inscrivent sur du long terme.
- Aucune association avec des cultures ou un environnement spécifique ne semble avoir été recherchée.
- Le choix de leur emplacement a pu être mis en relation avec la *terre gaste*², contexte le plus fréquemment cité dans les cadastres d'Ancien Régime. Cette implantation traduit une appropriation de cet espace, comme une conquête sur l'inculte.
- La répartition et l'environnement du rucher nous renvoient à la topographie des Maures et de La Garde-Freinet, qui semble répondre au développement de cette activité.
- Enfin, les textes entourent systématiquement le rucher d'un « circuit », zone de sécurité périphérique non matérialisée de 8 cannes de largeur³, soit environ 16 m.

Laurent Boudinot

1. Boudinot (L.),
« L'apiculture à La Garde-Freinet et dans le massif des Maures, de la fin du xv^e siècle au milieu du xviii^e siècle », dans *Revue Freinet-Pays des Maures*, n°9, 2010, disponible en ligne sur <http://www.conservatoiredufreinet.org/revue-du-freinet.html>.

2. Espace inculte qui appartient au seigneur ou à la commune, mais sur lequel les habitants jouissent, depuis le Moyen Âge, d'un droit d'usage pour la dépaissance de leur bétail, l'exploitation du sol et des ressources forestières, mais aussi l'établissement de leurs ruches.

3. Boudinot (L.), *op. cit.*, p. 36.

La découverte du rucher de Valette⁴ (que nous avons baptisé « de Blay », du nom de son propriétaire), mentionné pour la première fois en 1613, a permis de rendre tangible l'objet de l'étude, avec l'exemple original d'un espace d'élevage dédié, comme lieu permanent pour une activité sédentaire non transhumante.

4. Boudinot (L.), *op. cit.*, p. 40-44. Ce rucher a été restauré et fait l'objet d'une valorisation par l'installation de *bruscs* peuplés d'abeilles. Voir le site du Conservatoire du Freinet à la rubrique Patrimoine : www.conservatoiredufreinet.org.

Nous pouvons regretter le caractère unique de l'échantillon, limitant nécessairement les considérations sur ce type d'ouvrage peu étudié dans la région. Nous pouvons désormais lui ajouter deux autres ruchers, découverts lors de récentes prospections sur le territoire de La Garde-Freinet. Au-delà de la curiosité, leur examen suscite de nouveaux questionnements : leur localisation, leur organisation, leur aménagement en lien avec leur finalité, leur historique, etc. La comparaison des trois exemples désormais répertoriés nous permet de mieux identifier les caractères qu'ils peuvent avoir en commun et de déterminer s'il se dégage un schéma de construction propre à ces ouvrages (carte 1).



Photo 1 (à gauche). Vue du rucher du Gour de l'Anguille depuis la piste Marc Robert (photo L. Boudinot).

Photo 2 (à droite). Vue générale du rucher (photo L. Boudinot).



LE RUCHER DU GOUR DE L'ANGUILLE⁵

Le site

Le rucher est situé à l'ouest du territoire communal, dans l'actuel vallon dit « de Basset », affluent du grand vallon d'ubac « du Débat », qui descend dans la plaine des Maures (ph.1 p.56).

Orienté plein sud, le rucher est placé à mi-pente⁶ sur un petit coteau très pentu, entre deux ruisseaux au ravin bien marqué, qui se rejoignent quelques dizaines de mètres plus bas, pour former un des affluents de la rivière du Débat.

L'environnement actuel du rucher souligne l'abandon du terroir environnant, principalement occupé par le maquis, à l'exception du nord et de l'ouest, où subsistent une succession de terrasses autrefois cultivées, ainsi que les vestiges d'une châtaigneraie qui a payé un lourd tribut aux derniers incendies de 2003.

L'enclos (plan p.64).

Le rucher est protégé par une falaise et un enclos en pierre sèche, qui s'organisent de manière spécifique (ph.2 p.56).

La partie supérieure de l'enclos est fermée par une barre rocheuse d'environ 20 m de long au pendage presque vertical, qui forme des à-pics de près de 4 m de hauteur (ph.3) Au sommet de l'arête formant un replat, la défense est renforcée par un mur à double parement, dont il reste des traces sur près de 11 m de longueur et qui semble rejoindre le mur est sans discontinuer (ph.4).

Photo 3 (à gauche).
Vue du rucher depuis l'angle supérieur nord-est (photo L. Boudinot).

Photo 4 (à droite).
Vestige du mur sur l'arête rocheuse (photo L. Boudinot).

5. Le débroussaillage et l'étude des deux ruchers présentés ici a été réalisé avec la participation active de Mme Julie Lahyr et Mme Anne-Marie Ledoux. Mme Françoise Laurier et M. Marc Borréani ont effectué les relevés topographiques. Qu'ils soient vivement remerciés.

6. Altitude d'environ 385 m.



Photo 5 (à gauche).
Mur inférieur surmonté de pierres posées de chant (photo L. Boudinot).

Photo 6 (à droite).
Vue depuis l'angle sud-ouest. Des aménagements difficiles à discerner. (photo L. Boudinot).

Des murs à double parement en pierre sèche s'appuient sur cette barre rocheuse et descendent de chaque côté en élargissant l'espace intérieur jusqu'au mur inférieur, simple ouvrage de soutènement couronné de pierres posées de chant (c'est-à-dire sur leur plus petit côté).

Les murs ouest et est sont d'inégale longueur, avec respectivement 21 et 9 m.

Le mur inférieur, d'environ 20 m de long, forme une terrasse couronnée de pierres mises de chant (ph.5). À souligner que ce mur ne présente pas d'angle marqué à ses extrémités, mais semble se connecter en courbes arrondies.

L'épaisseur des murs oscille entre 0,60 et 0,80 m. Leur hauteur ne peut être déterminée à cause de leur effondrement. Il est également impossible d'identifier une entrée aménagée.

L'espace ainsi délimité représente une surface utile d'environ 265 m², avec une pente très marquée s'élevant à 41%. La pente est régulière et l'enclos suit cette régularité. Seul le dernier niveau, au-dessus du mur de soutènement inférieur, concède un plus large replat.

Organisation intérieure

Les traces d'aménagement ont presque toutes disparu, la dénivellation ayant accru le processus d'altération. On voit encore quelques assises de murets en pierre sèche qui suggèrent un agencement en terrasses, probablement de faible hauteur et profondeur, destinées à accueillir des *bruscs*. Mais il n'existe pas d'indices manifestes d'aménagement (ph.6).

À l'angle extérieur nord-ouest de l'enclos est appuyé un mur d'environ 0,50 m d'épaisseur qui s'étire sur environ 2 m le long de la paroi rocheuse. Ni sa hauteur ni sa fonction ne peuvent être déterminées.

Attribution et datation

Pas moins de cinq ruchers sont répertoriés dans le quartier du Débat dans les cadastres d'Ancien Régime⁷. Les différentes successions, confrontées au plan parcellaire établi en 1815, nous permettent d'identifier ce rucher comme celui du Gour de l'Anguille. Il est mentionné pour la première fois⁸ dans le cadastre de 1641 parmi les biens de sieur Claudon Courchet, maître cordonnier, riche propriétaire terrien, qui apparaît ponctuellement au conseil général de la communauté.

Le rucher a été créé peu de temps avant cette date, puisqu'à l'énumération de ses propriétés, on indique que « par délibération du conseil de ladite communauté, ledit Courchet a été chargé par les estimateurs juré dudit lieu de plasse d'apié au cartier du Débat, apellé le Gourg de l'Anguille, ainssin qu'a été croizé en trois rochers venant une vers l'autre et de celle du couchant tirent vers le grand vallon, estimé à six florins⁹».

Il est en outre rappelé que le rucher est ceint d'un « circuit »¹⁰.

Les cadastres suivants nous montrent l'évolution du terroir environnant. Alors que le rucher est initialement entouré seulement de *terre gaste*, en 1676¹¹, la pièce compte, en plus de l'inculte, une vigne, des châtaigniers, des figuiers, un pré et un jardin autour d'un « bastidon » de 6 m². La pièce confronte alors un des défends de la communauté. En 1700¹², des terres de labour s'ajoutent aux biens déjà mentionnés.

Le rucher disparaît entre 1715 (le folio est manquant) et 1746, date à laquelle la parcelle d'environ 8 hectares, entourée de terre gaste, ne réunit plus que des châtaigniers et 80 m² de terre en culture.

La disparition du rucher dans les cadastres du XVIII^e siècle – surtout celui de 1746 – (et cela vaut pour le rucher décrit plus loin) ne signifie pas nécessairement l'abandon du rucher ; elle indique seulement la fin de son allivrement, c'est-à-dire de son imposition¹³. Le cadastre de 1746 impose seulement 7 ruchers, alors qu'une enquête de la subdélégation de Saint-Tropez de 1749¹⁴ en dénombre 40 (pour 750 ruches recensées).

On constate que l'enclos en pierre n'est jamais mentionné dans le cadastre, mais on peut mettre en doute la précision de la source quant à cette caractéristique qui n'affecte pas la valeur fiscale du rucher ; de surcroît, c'est loin d'être le seul critère d'évaluation¹⁵.

7. On compte également dans le quartier du Débat le rucher du *Pas de Lestour*, (de 1676 à 1715) ; le rucher clos en pierre de *Bouissière* (antérieur à 1613 jusqu'à 1715) ; le rucher du *Cros de Jaquet, Cauquière*, dit encore *Apier Quairade* (antérieur à 1613 jusqu'à 1715) ; le rucher vers *Vanadal*, proche de *l'aire de Lagut* (de 1620 à 1676).

8. Le précédent cadastre date de 1630.

9. A.C. La Garde-Freinet, CC4, 1641, f°159v°.

10. A.C. La Garde-Freinet, CC5, 1660, f°147v°.

11. A.C. La Garde-Freinet, CC6, 1676, f°174.

12. A.C. La Garde-Freinet, CC7, 1700, f°224, Jacques Courchet à feu Claude, puis Jean Courchet à feu Jacques. F° 223v° Joseph Courchet, filz de feu Jacques, maître tailleur d'habits.

13. Boudinot (L.), *op. cit.*, p. 80-81.

14. A.D. Var, 12 J 42. À titre de comparaison, cette même enquête recense 22 ruchers à Sainte-Maxime, 10 à Ramatuelle et 6 à Cogolin.

15. *Ibidem*, p. 37-38.



Photo 7 (à gauche).
Vue du rucher depuis
la colline opposée
(photo C. Pain).

LE RUCHER DE LA VAUCRON¹⁶

Photo 8 (à droite).
Vue générale du
rucher (photo C. Pain).

Le site

À environ 1,5 km au nord du précédent, un autre rucher fut découvert dans un milieu comparable, oublié sous un épais maquis. L'enclos se situe à flanc de colline, dans l'axe d'un vallon abrupt de direction sud-est - nord-ouest, quelques dizaines de mètres au-dessus du ruisseau des Migraniers, dont le vallon rejoint celui des Neuf-Riaux après avoir arrosé les berges de l'ancienne bastide du même nom. (ph. 7)

L'enclos (plan p.65).

Le rucher est installé dans un contexte franchement minéral ; les affleurements rocheux sont omniprésents. De forme vaguement rectangulaire, plus large que haute, il est accroché à une pente forte de près de 51 % tournée vers le sud-ouest¹⁷. (ph. 8)

Il est parfaitement protégé, à commencer par la partie supérieure fermée par une barre rocheuse irrégulière d'environ 22 m de long, au pendage presque vertical, avec des à-pics de plus de 3,5 m de hauteur. Celle-ci est surmontée d'un replat qui semble aménagé, sans toutefois pouvoir le démontrer.

Les trois autres côtés sont clôturés par des murs en pierre sèche à double parement. Celui du sud-est longe un ruisseau temporaire sur environ 15 m. Cette proximité l'a fortement endommagé et plusieurs mètres de murs, dont les assises appuyées à même la roche ont entièrement disparu. La hauteur conservée n'est pas significative. Sa largeur varie autour de 0,70 m.

16. La Vaucron = le creux du vallon.

17. Altitude d'environ 190 m.



Photo 9 (à gauche).
Angle sud-ouest du
mur inférieur
(photo L. Boudinot).

Photo 10 (à droite).
Mur ouest depuis
l'angle supérieur
(photo L. Boudinot).

Ce mur rejoint le mur inférieur sans qu'on puisse discerner d'angle marqué. Ce dernier est bâti comme mur de soutènement et devait être surélevé d'un muret à double parapet, dont il reste encore une partie dans l'angle sud-ouest sur 0,65 m de haut et 0,70 m d'épaisseur (2,15 m de hauteur du mur de soutènement à cet endroit). (ph. 9)

Le dernier côté suit, sur environ 9 m, un affleurement rocheux qui atteint 5 m de haut dans la partie inférieure, dont les brèches ou les parties plus basses ont été surélevées par un mur en pierre sèche. Son épaisseur oscille entre 0,65 à 0,85 m ; sa hauteur ne peut être définie. Dans la partie supérieure, le mur se prolonge sur environ 5 m en obliquant vers l'intérieur pour achever de clore le rucher. Il n'a pas été possible d'identifier une entrée aménagée. (ph.10 et 11 p.62)

Organisation intérieure

L'espace ainsi délimité est d'une extrême irrégularité, avec de nombreux abrupts et affleurements rocheux. Toutefois, plusieurs aménagements sont encore visibles, nous donnant à voir un agencement sommaire, constitué de petits murs en pierre sèche et d'espaces façonnés dans la roche.

Dans la moitié est, on compte 2 niveaux : (photo 12 p.62)

- Appuyé contre la clôture, un mur de soutènement en pierre sèche d'1 m de haut, de direction ouest, forme une terrasse d'environ 1,80 m de large et 3,50 m de longueur qui se prolonge et s'élargit à environ 3,50 m vers la partie centrale du rucher.
- En contrebas, le mur inférieur de soutènement nous donne une zone d'environ 18 m² qu'on peut juger exploitable.



Photo 11. Brèche de la roche comblée par un mur en pierre sèche (photo L. Boudinot).



Photo 12. Les deux niveaux de la partie est (photo L. Boudinot).

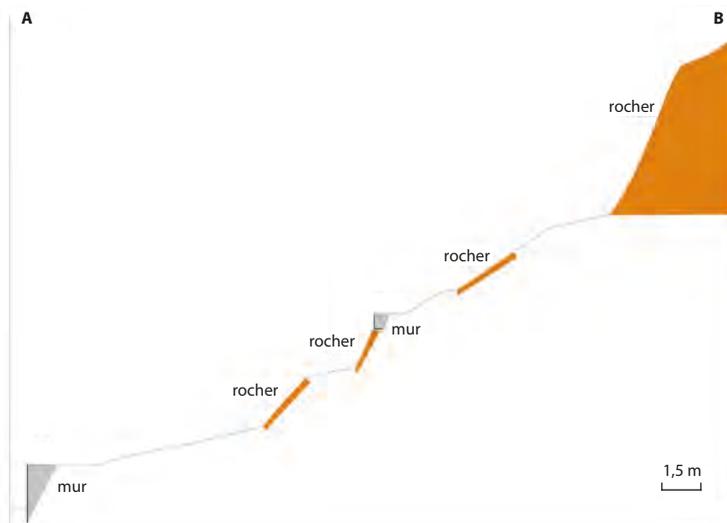
Dans la moitié ouest, la plus pentue, on discerne 4 niveaux : (voir coupe et ph.13 p.63)

- Au pied de la paroi dans l'angle supérieur, une plate-forme de 10 m de longueur et d'une largeur d'environ 2,50 m.
- Près de 2 m plus bas s'organise une terrasse, dont il subsiste une partie du mur de soutènement (sur 3,20 m) appuyé contre le rocher à l'ouest et complètement détruit à l'est. Sa largeur s'élève à environ 1,75 m pour une longueur restituée à 9,50 m.
- Le troisième niveau est aménagé dans la roche qui semble taillée et aplanie pour former une banquette aux contours incertains, dont la largeur oscille entre 0,50 et 1 m.
- Enfin, dans la partie basse du rucher, délimitée par le mur de soutènement, se dessine un espace relativement plan d'environ 2 m de large. La partie centrale s'agrandit nettement et nous laisse supposer qu'un mur a pu être élevé pour diviser cette surface en deux niveaux plans.

À partir de ces observations, on peut estimer la superficie utile du rucher de La Vaucron à environ 200 m².



Photo 13. Les quatre niveaux de la partie ouest (photo L. Boudinot).



Coupe dans la partie ouest du rucher de La Vaucron (L. Boudinot).

Attribution et datation

Le rucher peut être localisé dans le quartier de La Vaucron, toponyme aujourd'hui disparu mais qui se situait probablement entre les vallées de Vanadal et du Débat, aux environs du quartier actuel des Migraniers¹⁸. Cette hypothèse nous est permise grâce à la mise en relation du plan cadastral de 1815 et des cadastres d'Ancien Régime, où figurent les propriétaires précédents, ainsi que leurs confronts. Le doute subsiste cependant sur son attribution, car deux ruchers ont coexisté dans ce vallon.

Il peut s'agir du rucher mentionné dans le cadastre de 1613 au nom de maître Honoré Pissot et qui reste au sein de la famille jusqu'en juillet 1686, date à laquelle le bien est saisi par maître Pierre Veyan, un des coseigneurs de La Garde-Freinet. Le rucher est ensuite racheté peu avant 1700 par Joseph Pissot, dit « de Rouse » et disparaît du registre de 1746.

L'autre rucher est également cité dès 1613 dans l'inventaire des biens de maître Antoine Courchet (et plus tard sa veuve, Honorade Boissière), riche propriétaire et fondateur de la chapelle Saint-Jean, Saint-Antoine et Saint-Crépin à La Garde-Freinet¹⁹. À partir du cadastre de 1676 jusqu'à celui de 1715, ce rucher n'est jamais cité directement. Il n'apparaît que dans les confronts sous l'appellation d'*apier de Saint-Jean*²⁰. Le cadastre suivant, en 1746, n'évoque plus que son souvenir²¹.

18. Sauze (E.), *Les noms de lieu des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez*, thèse d'école des Chartes, Paris, 1969, t1, p.101.

19. Sauze (E.), « La chapelle Saint-Jean de La Garde-Freinet », dans *Revue Freinet-Pays des Maures*, n°3, 2002, p. 1-8.

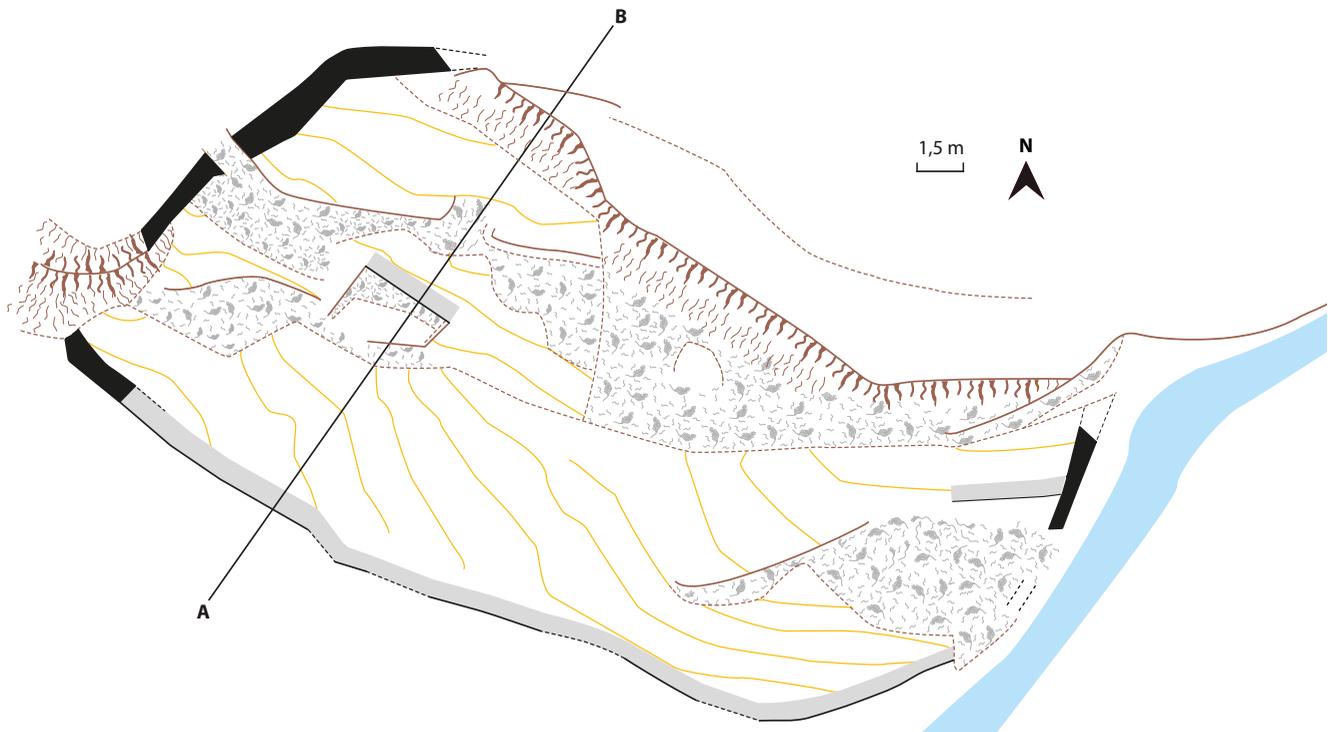
20. Par exemple, A.C. La Garde-Freinet, CC6, 1676, f°202. Il est probable que sa destination de rucher de confrérie l'ait dispensé de taille.

21. A.C. La Garde-Freinet, CC10, 1746, f°62, « Jardin, terre en lonne arrosable, terre inculte, vigne, chatagniers, figuiers et noyer aud. quartier [à La Vaucron] (...) où estoit l'apier de Saint-Jean (...) ».

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Récapitulatif des indicateurs pour les trois ruchers de La Garde-Freinet

	Rucher du Gour de l'Anguille	Rucher de La Vaucron	Rucher de Valette (ou de Blay)
Première mention dans les textes	1641	1613	1613
Orientation	sud	sud-ouest	sud-est
Dénivelée (en %)	41	51	51,6
Épaisseur des murs (en m)	0,60 à 0,80	0,70 à 0,85	0,90 à 1
Hauteur des murs (en m)	environ 1,50 à 1,70 (mur inférieur)	2,15 (angle inférieur sud-ouest)	0,90 à 1,10 (mur nord-ouest)
Superficie utile (en m²)	265	200	182
Aménagements	Terrasses en pierre sèche ou talus en terre	Terrasses en pierre sèche et roche taillée	Alignements de dalles sans terrasse





Plan 1 (page précédente).
Plan du rucher du Gour de l'Anguille.
 Relevé et dessin : F. Laurier, M. Borréani,
 L. Boudinot.

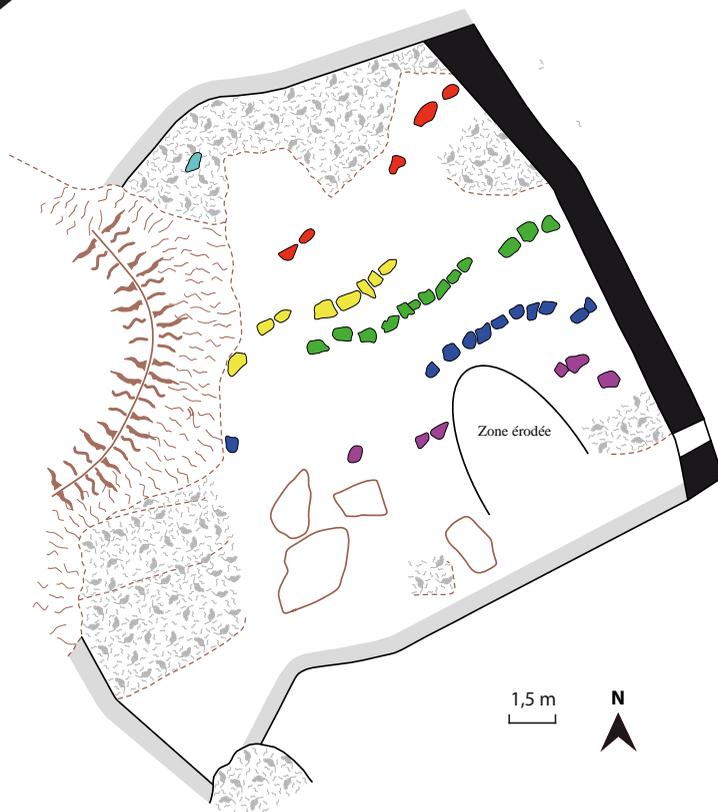
Plan 2 (ci-contre).
Plan du rucher de La Vaucron.
 Relevé et dessin : F. Laurier, M. Borréani,
 L. Boudinot.

Plan 3 (ci-dessous).
Plan du rucher de Valette.
 Relevé et dessin : R. Buson, L. Boudinot.

Légende :

-  Abrupt rocheux
-  Affleurement rocheux
-  Haut du rocher
-  Bas du rocher
-  Mur de soutènement
-  Mur détruit ou bas de mur
-  Mur à double parement
-  Dalle en pierre

Equidistance des courbes : 0,50 m



À partir des informations que nous livrent les trois ruchers du XVII^e siècle, nous pouvons tenter d'en dresser une synthèse, conscient aussi que la série reste encore limitée. Et si les trois sites présentent apparemment des points communs, les questions qui guident cette analyse visent plus précisément à cerner, d'une part, les critères d'établissement d'un rucher dans un site et, d'autre part, à rechercher les aménagements spécifiques liés à l'élevage des abeilles et à l'exploitation de leurs ressources. (plans 1, 2 et 3 pp.64-65)

Parmi les éléments du contexte qui déterminent leur installation, on constate que l'orientation des ruchers les expose au sud et les protège des vents dominants (du nord et nord-ouest). Ils sont installés à flanc de colline, sur des zones particulièrement pentues (moyenne de 48 %). La topographie particulièrement accidentée de la commune rend ce constat relativement banal, là où nombre de coteaux abrupts sont aménagés en terrasses pour y recevoir des cultures. Les ruchers ne font pas exception à cette règle. On peut même considérer que ce type de milieu a été recherché.

En effet, la topographie a dicté en partie le choix d'installation du rucher. Dans les trois cas, la construction s'est appuyée sur des éléments naturels de protection. Ces barres rocheuses et falaises marquent la partie supérieure de l'emplacement et servent d'appuis aux murs qui ferment les brèches et clôturent le site. Elles fournissent en même temps le matériau pour édifier les différents murs. Ils sont tous montés en pierre sèche. L'érosion ne permet pas toujours leur complète restitution. Les murs de soutènement sont parfois surmontés de pierres posées de chant pour parfaire le système de protection (à Valette et au Gour de l'Anguille), de même que certains murs à double parement comme à Valette, qui sont les mieux conservés (le mur nord-ouest surmonté de pierres de chant ne dépasse pas 1,10 m de hauteur). Ce système défensif, puisqu'il s'apparente à cela, s'avère très pragmatique par le choix du site retenu et nous donne l'impression de jouer pleinement son rôle dissuasif vis-à-vis des menaces extérieures. Les sources écrites désignent clairement les animaux, sauvages et domestiques, comme la motivation d'une mise en défend²².

Les aménagements spécifiques à l'élevage des abeilles se réduisent à très peu de choses. Si l'on considère la superficie qui lui est consacrée, on constate qu'elle est difficile à apprécier. En matière de méthodologie, l'estimation de la surface doit considérer uniquement l'espace exploitable des enclos, en mettant de côté les abrupts rocheux, pour ne retenir que les zones qui semblent utilisables pour y poser des *bruscs* ou y travailler. Celle-ci s'élève en moyenne à 216 m², avec un écart sensible entre les extrêmes d'environ 83 m². Mais sans référence à un cheptel²³ qui serait un indicateur précieux, et faute d'autres éléments de comparaison, il est difficile d'aller au-delà du simple constat.

22. Boudinot (L.), *op. cit.*, p. 35.

23. Le cadastre de La Garde-Freinet de 1620 est le seul à donner le nombre de ruches par rucher. Il n'en donne pas pour ces ruchers.

Pour poser les *bruscs*, les trois ruchers offrent trois modes d'aménagements différents, qui sont liés à leur environnement, mais aussi au choix des bâtisseurs. Le rucher du Gour de l'Anguille, installé sur une pente homogène et assez régulière, laisse percevoir l'agencement en gradins, suivant les courbes de niveaux et probablement soutenus par

des murets en pierre sèche. Celui de La Vaucron, dans un contexte beaucoup plus minéral et chaotique, montre l'utilisation de murs de soutènement, mais aussi le façonnage de la roche pour augmenter les espaces plans. L'exemple de Valette diffère des deux précédents par l'absence de terrasses et un agencement très sommaire de plusieurs rangées de replats formés dans la pente, dont l'étroitesse empêche toute autre action que la pose de ruche.

Il serait par ailleurs vain de chercher d'autres aménagements spécifiques qui sont quasi indiscernables. À signaler toutefois les quelques assises du mur appuyé contre l'abrupt rocheux dans l'angle extérieur nord-ouest de l'enclos du Gour de l'Anguille.

L'attribution du rucher à un propriétaire n'est pas des plus facile, mais son profil contribue à déterminer le type d'élevage qui y était conduit : un riche propriétaire foncier, investisseur dans la production de miel et cire ; un propriétaire plus modeste qui trouve dans cette activité un appoint financier (par la location du rucher ou son exploitation en propre) ; ou une confrérie qui subvient à ses besoins en cire et/ou tire profit de ses productions.

En l'occurrence et selon les hypothèses émises plus haut, deux des trois ruchers appartenaient en 1613 au même riche propriétaire terrien de La Garde-Freinet : Antoine Courchet, qui détient à cette date quatre ruchers²⁴, ainsi que quatre mégeries en cours en 1620²⁵ (dont une seulement dans l'un de ses ruchers).

Celui de Valette fut donc cédé au sieur Blay entre 1613 et 1620²⁶. Celui de La Vaucron fut transmis à la confrérie de Saint-Jean, sûrement peu avant 1630, quand il est alors procédé à la nomination des recteurs de la Luminaire²⁷.

La seconde hypothèse envisagée pour le rucher de La Vaucron nous donne un profil comparable au précédent, à quelques nuances près. En effet, maître Honoré Pissot est également un notable gardois, consul moderne en 1613 et riche propriétaire terrien. Il ne possède alors que ce rucher. Le cadastre de 1620 nous éclaire sur sa volonté de réaliser de nouveaux investissements en créant trois nouveaux ruchers et deux mégeries²⁸.

Le cas de maître Claudon Courchet, riche propriétaire, habitant la « maison au devant de la grande porte de l'église²⁹ », diffère des exemples ci-dessus par l'unique possession, en 1641, du rucher du Gour de l'Anguille. Il est d'ailleurs intéressant de souligner sa création « tardive », alors que le processus a probablement commencé dès la fin du xvi^e siècle pour atteindre son apogée au début du siècle suivant. Parmi les 107 ruchers identifiés dans le terroir communal, 89 sont déjà présents dans les sources écrites en 1620³⁰.

Il ressort de cette identification que des projets d'investissement sont à l'origine de la création d'au moins deux des ruchers (Valette et La Vaucron). Selon l'hypothèse retenue, l'un d'eux est devenu, dans un second temps seulement, celui de la confrérie de Saint-Jean (La Vaucron). La troisième initiative (le Gour de l'Anguille), quant à elle, est plus tardive, et ne renvoie pas aux mêmes ambitions.

24. A.C. La Garde-Freinet, CC1, f° 72v°.

25. A.C. La Garde-Freinet, CC2, f° 156.

26. Boudinot (L.), *op. cit.*, p. 40-44.

27. Sauze (E.), « La chapelle Saint-Jean de La Garde-Freinet », dans *Revue Freinet-Pays des Maures*, n°3, 2002.

28. A.C. La Garde-Freinet, CC1, 1613, f° 73 et CC2, 1620, f° 161.

29. A.C. La Garde-Freinet, CC4, 1641, f° 158.

30. Les derniers ruchers sont tous créés avant 1700. Boudinot (L.), *op. cit.*, p. 80-81.

Grâce à la découverte de deux nouveaux ruchers vieux de quatre siècles dans la commune de La Garde-Freinet, le portrait de cette unité agricole, si modeste et si pragmatique, que celui du sieur Blay avait commencé d'esquisser, se précise davantage. Leur contexte et leur aménagement nous rapprochent un peu plus de la réalité de leur fonctionnement. Mais, bien qu'augmenté, l'échantillon est encore trop limité et de nouvelles prospections seraient à entreprendre pour mieux appréhender ces structures à la chronologie relativement bien cernée et si spécifiques à notre région.

On peut également se féliciter que ces explorations apportent une finalité à des murs qui n'avaient pour ainsi dire pas de raison d'être et qu'elles nous donnent à voir l'étonnante capacité des hommes à domestiquer un environnement défavorable.

Freinet, pays des Maures ■ n° 11 ■ 2014-2015

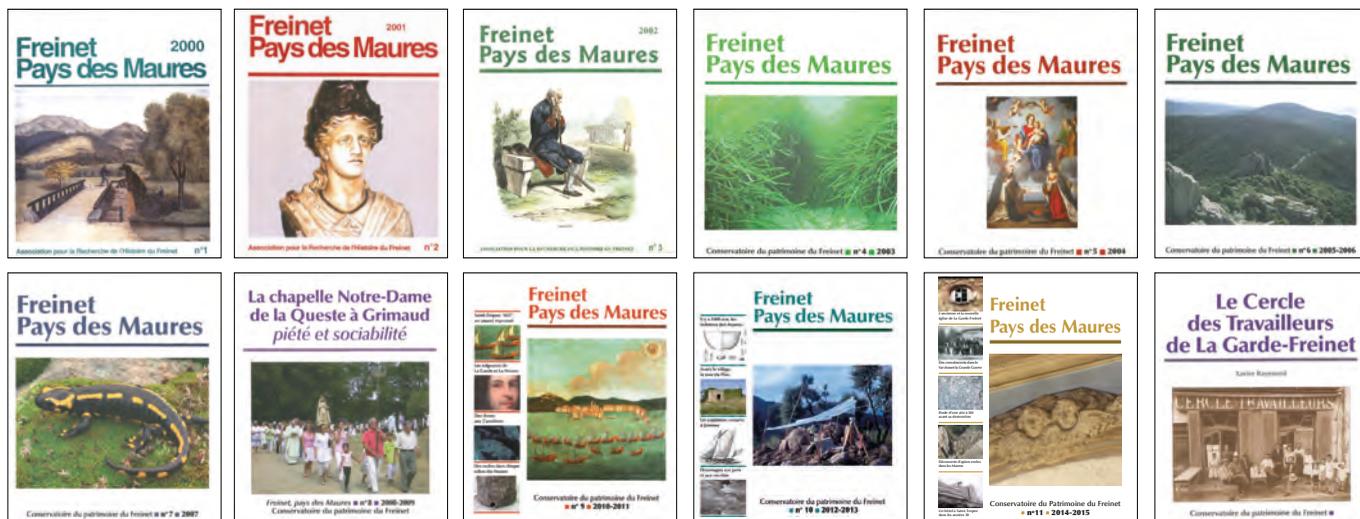
L'église Saint-Clément de La Garde-Freinet.

Les Varois durant la Grande Guerre : l'œuvre d'Assistance aux Convalescents Militaires (ACM).

L'aire de dépiquage des Moulins (La Garde-Freinet, Var).

Deux nouveaux apiers enclos dans les Maures.

Le *Latitude* 43.



Conservatoire du Patrimoine du Freinet
Chapelle Saint-Jean, 83680 La Garde-Freinet,

Tél. 04 94 43 08 57 - Fax 09 70 06 50 07

e-mail : cpatfreinet@orange.fr

www.conservatoiredufreinet.org

